

DEPARTEMENT DU TARN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LISLE SUR TARN



Ville de Lisle-sur-Tarn

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 23 septembre 2026

En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	27

**L'an deux mille vingt-six
et le 23 septembre**

à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lisle-sur-Tarn, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Agora sise 9 Place Paul Saissac, sous la présidence de **Madame LHERM Maryline, Maire.**

Date de la convocation : 17 septembre 2026

Présents : ALARY Isabelle, BISTOUR-AYME Nathalie, CATHALA Sylvie, DARGET Catherine, DA ROS Yves, DUBREUIL Philippe, GAIRIN Guillaume, GOURIOU Jean-Yves, LAMBERT Annie, LAMBERTO Marie-Claude, LHERM Maryline, POUPONNEAU Francis, PUIBASSET Pascale, PUJOLAR Théo, RATON Laure, ROBERT Florence, ROQUES François, SÉGUR Roger, VILETTES Max, BENOIT-MARQUIÉ Emmanuel, GINESTET Ludovic, LEFRANC Delphine.

Date d’Affichage : 17 septembre 2026

Absents excusés (pouvoirs) :

CHAUBARD Fabien donne pouvoir à PUJOLAR Théo
FONVIEILLE Liliane donne pouvoir à ALARY Isabelle
LOPEZ Anthony donne pouvoir à ROQUES François
BATAILLER Claire donne pouvoir à BENOIT-MARQUIÉ Emmanuel
COUCHET Michelle donne pouvoir à LEFRANC Delphine

N° 59-2026

Secrétaire : ROBERT Florence

Finances – Maison de Santé Pluriprofessionnelle – Budget 2026 – Décision modificative n°1

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les modifications de crédits suivantes :

	BP 2026	DM1-2026	RàR	Total
DEPENSES de FONCTIONNEMENT	81 500,00 €	- €	- €	81 500,00 €
011 Charges à caractère général	6 290,00 €	- 660,00 €	- €	5 630,00 €

60628	Autres fournitures non stockées	1 000,00 €	- €	- €	1 000,00 €
611	Contrat de prestation de service	290,00 €	- €	- €	290,00 €
6156	Maintenance	5 000,00 €	- 660,00 €	- €	4 340,00 €
66	Charges financières	27 140,00 €	660,00 €	- €	27 800,00 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	27 140,00 €	660,00 €	- €	27 800,00 €
023	Virement à la section d'investissement	48 070,00 €	- €	- €	48 070,00 €
023	Virement à la section d'investissement	48 070,00 €	- €	- €	48 070,00 €

RECETTES de FONCTIONNEMENT		81 500,00 €	- €	- €	81 500,00 €
75	Autres produits & gestion courante	81 500,00 €	- €	- €	81 500,00 €
752	Revenus des immeubles	81 500,00 €	- €	- €	81 500,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		154 450,00 €	762 440,00 €	116 175,70 €	916 890,00 €
001	Déficit Reporté	108 240,00 €	644 440,00 €	- €	752 680,00 €
001	Déficit Reporté	108 240,00 €	644 440,00 €	- €	752 680,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	46 210,00 €	- €	- €	46 210,00 €
1641	Remboursement Capital d'Emprunts	46 210,00 €	- €	- €	46 210,00 €
21	Immobilisations Corporelles	- €	118 000,00 €	116 175,70 €	118 000,00 €
21313	Bâtiments médico sociaux	- €	118 000,00 €	116 175,70 €	118 000,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		154 450,00 €	762 440,00 €	324 608,10 €	916 890,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	48 070,00 €	- €	- €	48 070,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	48 070,00 €	- €	- €	48 070,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	337 671,90 €	- €	337 671,90 €
1641	Emprunts	- €	337 671,90 €	- €	337 671,90 €
10	Dotations & participations	106 380,00 €	424 768,10 €	324 608,10 €	531 148,10 €
10222	FCTVA	106 380,00 €	- €	- €	106 380,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	- €	100 160,00 €	- €	100 160,00 €
1322	Régions	- €	78 000,00 €	78 000,00 €	78 000,00 €
1323	Départements	- €	199 943,10 €	199 943,10 €	199 943,10 €
13251	GFP de rattachement	- €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
13461	Dotation d'équipement des territoires ruraux	- €	41 665,00 €	41 665,00 €	41 665,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	81 500,00 €	- €	- €	81 500,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	81 500,00 €	- €	- €	81 500,00 €
SOLDE	- €	- €	- €	- €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	154 450,00 €	762 440,00 €	116 175,70 €	916 890,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	154 450,00 €	762 440,00 €	324 608,10 €	916 890,00 €
SOLDE	- €	- €	208 432,40 €	- €

SOLDE GENERAL	- €	- €	208 432,40 €	- €
----------------------	------------	------------	---------------------	------------

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ**.

Fait et publié à Lisle-sur-Tarn, le 25 septembre 2026

Le secrétaire de séance,
Florence ROBERT

Le Maire,
Maryline LHERM



Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Lisle-sur-Tarn pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.